



FOIRE AUX QUESTIONS

1/ Que récompense le label APIcité® ?

Le label national APIcité® récompense **les collectivités engagées dans la préservation des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages**. Toute collectivité peut candidater auprès de l'UNAF pour l'obtention du label APIcité®, dans le but de diffuser la connaissance, l'information et les savoirs concernant la préservation des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages, et de contribuer par des actions de sensibilisation à l'éducation des générations futures.

2/ Qui puis-je contacter pour plus d'informations ?

Gabriel PEÑA, chargé de projets APIcité®

Par email : contactapicite@unaf-apiculture.info

Par téléphone : 01 48 87 77 93 - 06 48 50 75 79

3/ Quel est le but du label « APIcité® » ?

L'objectif de ce label est donc de **valoriser les politiques locales en matière de protection des pollinisateurs**. Toute collectivité peut en faire la demande. En plus d'être une « récompense officielle », le label est une réelle incitation à la mise en place de pratiques favorables aux abeilles domestiques et aux pollinisateurs sauvages. Il fait la part belle à un projet municipal cohérent en faveur des pollinisateurs, et une bonne qualité de vie environnementale pour les habitants.

4/ Comment présenter la candidature de ma collectivité ?

La démarche est simple : il vous suffit de prendre contact auprès de notre chargé de projets, qui vous enverra l'ensemble des documents nécessaires à votre candidature. **Vous aurez à remplir un questionnaire d'auto-évaluation**, qui a été créé de manière à intégrer plusieurs composantes, depuis la gestion des espaces verts jusqu'au volet sensibilisation. Celui-ci est simple à remplir afin de faciliter votre démarche.

5/ Quelle est la durée du label ?

Le label est accordé pour une période de 2 ans reconductible.

6/ Quels sont les critères du label ?

Les critères du label sont actualisés chaque année par le comité de labellisation, composé d'experts issus de la filière apicole et de structures agricoles et environnementales. Toutes les collectivités peuvent postuler au label APIcité® en répondant à un questionnaire d'évaluation assorti d'éléments justificatifs.

Le questionnaire d'évaluation porte sur :

- 1 • Développement durable
- 2 • Gestion des espaces verts
- 3 • Biodiversité
- 4 • Apiculture
- 5 • Sensibilisation



7/ Les collectivités qui candidatent au label APIcité doivent-elles être nécessairement signataires de la charte zéro-phyto du FREDON ?

Depuis le 1 janvier 2017, les collectivités sont obligées d'entretenir leurs espaces verts sans produit phytosanitaire (Loi Labbé). C'est pourquoi nous n'exigeons pas la signature de la charte zéro-phyto. Cependant, les collectivités qui avaient anticipé et modifié leurs méthodes de travail auparavant peuvent faire valoir ces mesures.

8/ Un label de plus ! Notre collectivité est déjà labellisée : Villes fleuries, Pavillon bleu, Musée de France... Pourquoi candidater pour le label APIcité ?

Ce label vise à mettre en avant l'implication des collectivités en matière de développement durable et biodiversité. Il permet de soutenir un projet municipal cohérent en faveur des pollinisateurs. Cela peut constituer un projet impliquant et motivant différents acteurs : conseillers municipaux, apiculteurs, responsables espaces verts, enseignants, agriculteurs, associations...

9) APIcité est un label payant plus coûteux que le label Villes fleuries !

Le label Villes et villages fleuries est géré par le Conseil National des villes et villages fleuries, son budget provient essentiellement du ministère du tourisme alors que le label Apicité ne bénéficie pas de financement public.

10/ Qu'est-ce que l'UNAF ?

L'Union Nationale de l'Apiculture Française est une **structure syndicale professionnelle**, représentant plus de 20 000 apiculteurs qu'ils soient professionnels, pluriactifs ou petits producteurs, les missions principales de l'UNAF consistent à :

- Défendre les intérêts économiques de la filière
- Protéger les abeilles
- Sensibiliser le grand public au rôle prépondérant de l'abeille
- Rassembler et représenter les apiculteurs
- Promouvoir les produits de la ruche et défendre leur qualité
- Initier et former de nouveaux apiculteurs